

2019

Projet Éducatif Projet Pédagogique



Multi accueil « Le Petit Prince »
2, allée St Exupery
69970 CHAPONNAY
creche@mairie-chaponnay.fr
04-78-96-98-94



« Le projet pédagogique est élaboré à la suite d'un travail et d'une réflexion de tous les professionnels de la crèche, afin de pouvoir suivre une ligne de conduite générale et établir des repères. Cela permettra ainsi à l'enfant accueilli de consolider son épanouissement, d'acquérir de l'autonomie et de développer sa socialisation, en apprenant le « vivre ensemble » tout en respectant sa personnalité et son individualité. »

Maryse Mérard
Adjointe à l'enfance

« Chaque professionnel aspire à offrir une qualité d'accueil « suffisamment bonne » pour l'enfant et sa famille. Or, ce concept est difficile à définir car il est porteur de visons multiples. Il ne peut donc se réduire au respect de normes, procédures ou protocoles. Il doit s'ajuster dans une temporalité donnée et en fonction de chaque famille. Réfléchi en équipe, il garantit une cohérence éducative et pédagogique. Mais, cette adaptation de la posture professionnelle ne peut aller sans un encadrement à l'écoute. »

Anne Catherine Valette
Directrice de l'EAJE le Petit Prince

1. PREAMBULE	3
2. PROJET EDUCATIF	5
2.1 Présentation de la structure	5
A. Le fonctionnement	5
B. L'admission au sein du Petit Prince	6
C. Modalités d'admission	6
D. Le premier accueil à la crèche : la période de familiarisation	6
2.2 Les valeurs véhiculées par les professionnelles du Petit Prince	7
3. PROJET PEDAGOGIQUE	9
3.1 Période d'adaptation ou de familiarisation	9
3.2 Doudous/Sucettes (si l'enfant en a besoin)	11
3.3 Repas	12
3.4 Sommeil	14
3.5 Accompagnement à la propreté	16
3.6 Activités autonomes ou jeux libres	17
3.7 Activités dirigées	18
3.8 Enfant malade	20
3.9 Enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	21
3.10 Communication avec les enfants	22
3.11 Communication avec les familles	24
3.12 Communication entre professionnelles	26
4. ANNEXES	28
4.1 Cotation des critères lors des commissions d'admissions	28
4.2 Fiche habitudes de vie	29
4.3 Fiche repas	31

1. PREAMBULE



Accueillir les enfants des autres n'est pas chose facile.

L'accueil de l'enfant passe par l'accueil des parents et par le travail de toute une équipe.

La crèche ne cherche pas à se substituer aux parents mais plutôt à être un relais en créant un environnement de qualité, en offrant à l'enfant des stimulations riches et variées ainsi que des relations différentes propices à son épanouissement.

Le développement du travail de la femme à l'extérieur et la prise en considération des besoins de l'enfant ont créé une double exigence : celle de sa garde et de la qualité de son accueil.

Divers enjeux sont à prendre en compte :

Pour l'enfant et sa famille : disposer d'un cadre de vie collectif les reconnaissant comme individuellement

Pour les professionnelles : concilier un accueil personnalisé en promouvant une vie collective de qualité

Les décrets d'août 2000, de février 2007 et de juin 2010 - relatifs aux EAJE - imposent un **PROJET D'ETABLISSEMENT** devant comporter notamment :

- ↳ le **Projet Social** de la commune qui détermine les orientations de l'accueil des familles sur la structure et les décisions politiques.
- ↳ le **Projet Educatif** qui définit la prise en charge quotidienne des enfants et de l'ouverture de la structure avec les partenaires extérieurs.
- ↳ le **Règlement de Fonctionnement** qui formalise les règles de vie collective, le « Vivre Ensemble ».

L'équipe a également choisi de réfléchir sur un **Projet Pédagogique** qui assure une cohérence des pratiques et une réflexion quant à la place des parents au sein de l'équipement (objectifs de l'équipement et moyens mis en œuvre) à partir des valeurs énoncées dans le Projet Educatif. Il fait l'objet d'une constante réflexion.

Le Projet d'Etablissement - consultable par les parents et partenaires - est ainsi, avant tout un outil de fonctionnement indispensable pour l'équipe qui en assure le suivi et l'évaluation ; mais également un outil pour les parents qui nous confient leurs enfants.

Du fait de la contractualisation d'un partenariat financier avec la CAF du Rhône, la commune de Chaponnay, gestionnaire de l'équipement a quant à elle des obligations de qualité, de mixité sociale et culturelle, de neutralité (référence à la Charte de la Laïcité du 1^{er} septembre 2015) et de respect du barème financier national.

« L'important n'est pas de convaincre, mais de donner à réfléchir. »

Bernard Werber

Quand je suis allé à l'école,
ils m'ont demandé
ce que je voulais être
quand je serais grand.
J'ai écrit « heureux ».
Ils m'ont dit que je n'avais
pas compris la question.
J'ai répondu qu'ils n'avaient
pas compris la vie.

John Lennon



AVOIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUFFISAMMENT BONNES

LES AIDER A ACQUERIR UNE BONNE ESTIME DE SOI

- Valoriser les compétences par l'éveil (créativité, curiosité) et l'autonomie
- Favoriser sa socialisation par une ouverture à l'accueil d'enfants différents (culture, maladie, handicap) et au partenariat
- Aider à la séparation de l'enfant et de sa famille

RESPECTER LEURS BESOINS

- Protection de l'enfance
- Ecoute de chacun

BIEN-ÊTRE DES ENFANTS:
Favoriser leur
sécurité
physique et
affective

ECHANGER ENTRE PROFESSIONNELS

- Communication interne adaptée
- Partenariat extérieur
- Formation, accueil des stagiaires

TISSER DES LIENS DE CONFIANCE AVEC LEUR FAMILLE

- Partenariat
- Accueil de la diversité culturelle

PERMETTRE A LEURS PARENTS DE CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

Un projet éducatif de qualité nécessite :

- 🚩 Du personnel qualifié
- 🚩 Un encadrement adapté
- 🚩 Le respect de la réglementation petite enfance

2. PROJET EDUCATIF

2.1 Présentation de la structure

A. Le fonctionnement

Le Multi accueil « Le Petit Prince » de Chaponnay est un établissement d'accueil de jeunes enfants à gestion municipale, ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Il a un agrément de 47 places organisées en 2 sections géographiquement distinctes :

- ▶ une section « petits/moyens » (enfants de 10 semaines à 18 mois) : les Loustiques
- ▶ une section « moyens/grands » (enfants de 18 mois à la veille de leur entrée à l'école maternelle) : les Petites Canailles

La structure propose différents types d'accueil :

✓ Régulier

L'accueil correspond à la réservation d'une place d'accueil fixée à l'avance, quelle qu'en soit la fréquence. Sa durée ne peut être inférieure à 2 mois ni excéder 7 mois. La fréquentation fera l'objet d'un contrat de mensualisation, formalisant les droits et obligations des parents et de l'équipement.

Cet accueil peut être complété occasionnellement par des heures supplémentaires « hors contrat », qui seront facturées à la 1/2 heure en complément horaire, sur la base du même tarif horaire.

✓ Atypique

Le planning d'accueil peut être en roulements ou avec des horaires variables chaque jour. L'accueil est soumis aux mêmes conditions que l'accueil régulier.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions tous les enfants et compte-tenu de l'importance des demandes, les présences prévisionnelles doivent être fournies à l'établissement la première semaine du mois pour l'accueil du mois suivant.

✓ Occasionnel

L'accueil de l'enfant est fonction de la demande des parents et de la disponibilité de l'équipement. Ces demandes se feront au maximum trois semaines à l'avance et au minimum le jour souhaité.

✓ D'urgence

L'accueil d'urgence correspond à la possibilité d'un accueil immédiat en cas de difficulté ponctuelle. Chaque situation sera évaluée par la directrice en lien avec l'Élu en charge de la Politique Petite Enfance. Cet accueil ne pourra pas excéder 1 mois renouvelable une fois.

✓ De l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

L'E.A.J.E. peut accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique (exemples : allergies alimentaires, asthme...). Il est nécessaire que parents et professionnels, dont le médecin de crèche ou le médecin traitant, élaborent ensemble un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) adapté au développement personnel de l'enfant et aux possibilités de la structure (accueil simultané maximal de 6 enfants nécessitant un P.A.I. pour particularités alimentaires)



B. L'admission au sein du Petit Prince

Tout enfant habitant Chaponnay peut prétendre à une place dans la crèche.

L'accueil collectif constitue un mode de garde mais également un espace de socialisation. Il offre un espace de vie sécurisant entre l'enfant et son parent.

C. Modalités d'admission

- ▶ La préinscription se fait par le(s) parent(s) ou l'assistant(e) familial(e).
- ▶ L'attribution des places se fait selon les disponibilités lors d'une commission d'admissions selon une égalité dans les traitements des dossiers (critères¹). Il y en a 1 par an (printemps pour des entrées entre juillet et novembre de l'année en cours).
- ▶ L'inscription administrative se fait sur prise de rendez-vous afin de contractualiser l'accueil auprès de la directrice. Ce 1er entretien permet d'écouter les besoins d'accueil, de renseigner les familles sur le fonctionnement de ce mode d'accueil collectif...

D. Le premier accueil à la crèche : la période de familiarisation

+ Qu'est-ce que la familiarisation ?

Cette période est proposée dans l'intérêt de l'enfant mais elle est aussi fondamentale dans le processus de séparation parents/enfant, dans l'ébauche de la relation parent/enfant/professionnelles et dans l'appréhension des lieux : visiter la structure, présenter l'équipe, évoquer les rituels de l'enfant et de l'équipement, répondre aux questionnements, rassurer...

Dans la mesure du possible, elle se fait en fonction des rythmes de l'enfant et de ses parents. La séparation n'est pas une chose facile, c'est pourquoi il est important que l'enfant vienne, s'il le souhaite, avec un objet transitionnel (doudou, sucette...).

Les parents ont bien-sûr la possibilité d'appeler pour prendre des nouvelles.

+ Comment la familiarisation s'organise-t-elle ?

La directrice et les parents - lors de l'admission - la planifient en lien avec les possibilités des parents et de la structure (jours, horaires).

Une à deux personne(s) « référente(s) » va(vont) s'occuper plus particulièrement de l'enfant et de sa famille, afin de créer une relation de confiance et de commencer à le connaître via la fiche d'adaptation « *Mes petites habitudes*² » et la fiche de repas³ remplies en lien avec le parent présent. Ce document consultable par toutes les professionnelles va leur permettre de mieux connaître l'enfant : *Comment dort-il ? Que mange-t-il ? Où en est-il de sa diversification alimentaire, de son acquisition de la propreté ? Comment est son doudou ?*

Cette période s'organise en plusieurs jours : 1 première heure avec un ou les deux parents et l'enfant ; puis pendant 1 à 2 heures, l'enfant sera accueilli sans ses parents jusqu'à organiser 1 journée d'accueil classique (au bout de 4 à 7 jours en moyenne). Mais cela n'est pas figé : les parents et/ou l'équipe pourront la modifier.

¹ Cf. annexe 4.1

² Cf. annexe 4.2

³ Cf. annexe 4.3

2.2 Les valeurs véhiculées par les professionnelles du Petit Prince



Intégrer tous les enfants quel que soit leur milieu social, c'est préparer l'avenir de tous les enfants en participant à une politique d'égalité des chances, à la réduction des inégalités sociales et à l'investissement social (Plan Pauvreté du Gouvernement du 13 septembre 2018).

Cinq groupes de valeurs font consensus pour toutes :

+ Veiller au bien-être des enfants pour qu'ils

Passent une bonne journée
Disposent de leur doudou, de leur sucette
S'amuse, se fassent plaisir sans contrainte
Bénéficient de stabilité, de sécurité physique et affective
Voient leur rythme respecté, pour qu'ils soient entendus
Acquièrent une estime de soi, une confiance
Bénéficient d'un espace adapté avec des professionnelles compétentes et formées
Soient épanouis et grandissent sereinement
Soient accueillis de façon adaptée en fonction de leurs besoins respectifs
Par des soins de nursing, de confort et de bien-être
Par la possibilité d'avoir un P.A.I. avec une prise en charge réfléchie au sein de l'équipe

+ Respecter les besoins et les rythmes individuels des enfants pour qu'ils

Se sentent un individu dans une collectivité
Bénéficient d'un respect des valeurs, des rites alimentaires, culturels et de sommeil souhaités par leur famille
Se développent socialement, en toute autonomie (avec moins de dépendance à l'adulte)
Soient accompagnés par une équipe cohérente
Le tout avec les limites imposées par la collectivité
Par une adaptation progressive et un système de référence
Par des échanges, des partages avec les enfants et leur famille

+ Veiller à la sécurité affective des enfants pour qu'ils

Grandissent en toute confiance, en se sentant plus « forts »
S'épanouissent, se sentent rassurés
Se sentent soutenus psychiquement
Prennent confiance en eux afin de leur permettre d'évoluer sereinement au sein de la crèche
En proposant des activités et des jeux adaptés à leur âge pour éviter de les mettre en échec
En les accompagnant dans leurs apprentissages
En favorisant leur curiosité (explorer le cadre de vie, le goût, les jeux, la lecture, la musique...)
En les félicitant
Par des gestes (câlins en cas de blues...), des regards, des paroles adaptées des professionnelles
En étant le relais des parents, en les rassurant

✚ Tisser des liens d'échange et de confiance avec les familles pour qu'elles



Se sentent rassurées afin que leur enfant le soit aussi
Soient informées
Soient partie prenante de l'accueil de leur enfant
Facilitent la communication
Aient confiance dans le travail des professionnelles
Par l'accueil de la diversité culturelle, sociale, familiale et ethnique
Par leur intégration à la crèche (fêtes, goûters, sorties...)

✚ Veiller à des conditions de travail agréables pour chaque professionnelle pour qu'elles

Soient motivées et efficaces
Soient bienveillantes avec les enfants, leur famille et elles-mêmes (patientes, à l'écoute...)
Trouvent leur place
Communiquent facilement et de façon adéquate (éviter les interprétations, les non-sens, la mauvaise ambiance, la perte d'informations...)
Travaillent en équipe de façon cohérente, dans le respect du travail de l'autre
Par la communication au quotidien ou lors des réunions
Par un nombre suffisant de professionnels auprès des enfants mais également à l'entretien ou sur de l'administratif (qualité/quantité)
Par des locaux et du matériel de qualité
Par la prise en considération de la pénibilité de leur travail même si le public est très agréable (enfants à porter, bruit, horaires tournants, charge mentale...)
Par l'accès à la formation et aux informations (continuer à apprendre, profiter des conseils extérieurs, s'améliorer, évoluer)



3. PROJET PEDAGOGIQUE

3.1 Période d'adaptation ou de familiarisation

Elle permet aux enfants et aux parents de les mettre en confiance.

Elle permet aux professionnelles de mieux connaître les enfants et ainsi adapter au mieux les rythmes de la collectivité aux besoins individuels de chacun.

- ▶ Choisir le « bon » moment dans la journée
 - éviter des temps bruyants et/ou de grande agitation
 - être plus disponible (ex : être détachée du reste du groupe)
- ▶ Adapter sa durée aux besoins de l'enfant et/ou des parents (prendre le temps nécessaire à chacun)

EN PRATIQUE

Chez les Loustiques	Chez les Petites Canailles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lors de la journée d'ouverture, les professionnelles veillent à ce que leur planning et celui des enfants concernant le temps de familiarisation coïncident afin de maintenir une réelle référence ou double référence ▶ Les professionnelles de journée sont prioritairement missionnées pour l'accompagnement de ce temps d'adaptation ▶ Un questionnaire servant de base à la discussion entre parents et professionnelles est remis par la directrice lors de l'inscription puis transmis à la professionnelle référente le 1^{er} jour d'accueil : il sert de support aux 1ers échanges concernant la vie de l'enfant ▶ C'est la directrice, lors de l'inscription, qui réserve les jours de familiarisation afin de bloquer les places encore disponibles. Cependant, l'équipe peut proposer durant ce temps de familiarisation d'augmenter ou de diminuer la période et/ou de passer le relais à une autre professionnelle selon les besoins de l'enfant et de ses parents ▶ <u>1^{er} temps</u> : ⇒ A 9h30 (après les arrivées du matin, en dehors des temps de repas et de sieste des enfants accueillis ou en début d'adaptation, avant les départs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>1^{er} temps</u> : <ul style="list-style-type: none"> ↳ A 9h30 (après les arrivées du matin, en dehors des temps de repas et de sieste des enfants accueillis ou en début d'adaptation, avant les départs) ↳ Visite des lieux notamment le casier réservé à l'enfant ↳ Présentation de l'équipe, du déroulement d'une journée type, des intervenants extérieurs ↳ Explication du fonctionnement pratique de l'équipement ↳ Échange sur le quotidien de l'enfant, ses habitudes ↳ Parents et professionnelle sont assis dans la salle d'activités ; les parents devant enlever leurs chaussures ou mettre des sur-chaussures puis se laver les mains ; l'enfant peut jouer dans la salle pendant ce temps ↳ Les parents sont incités à laisser leur enfant durant 20 mn environ ▶ En cas de difficulté, l'équipe propose aux parents de rester un petit moment dans la salle avant de laisser son enfant ▶ L'équipe suggère aux parents d'apporter un objet ayant été adopté à la maison (doudou) ▶ Les parents peuvent prendre des nouvelles plus fréquemment lors de cette 1^{ère} période de séparation

- ⇒ Les parents sont incités à venir à 2
- Visite des lieux
- Présentation de l'équipe, du déroulement d'une journée type, des intervenants extérieurs
- Explication du fonctionnement pratique de l'équipement
- Échange sur le quotidien de l'enfant, ses habitudes
- En cas de difficulté, l'équipe propose aux parents de rester un petit moment dans la salle avant de laisser son enfant
- L'équipe incite les parents à apporter un objet ayant été adopté à la maison (doudou)
- Les parents peuvent prendre des nouvelles plus fréquemment lors de cette 1^{ère} période de séparation

INTERDICTION



INTERDICTION

- Porter un jugement sur la fréquence de l'accueil (ex : un parent qui ne travaille pas et qui souhaite que son enfant soit accueilli dans l'établissement)
- Porter un jugement sur les habitudes de vie des parents (ex : choix de l'alimentation, du portage...)
- Imposer une adaptation à une professionnelle

3.2 Doudous/Sucettes (si l'enfant en a besoin)



Ce sont des « outils » qui peuvent rassurer les enfants, les réconforter, les consoler lors des moments de séparation (à l'arrivée à la crèche), de transition (d'un temps à un autre), de chagrin, de douleur, durant la sieste.

Ils répondent au besoin de sécurité et d'apaisement des enfants, permettant de diminuer les pleurs donc le bruit ambiant et ainsi contribuant à l'apaisement de l'ambiance.

Ils peuvent également répondre à un besoin de succion ou de morsure en cas de douleurs dentaires

EN PRATIQUE

Chez les Loustiques	Chez les Petites Canailles
<p>Les doudous :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Proposer aux parents d'en fournir un qui restera à la crèche. Le doudou, bien qu'il soit choisi par l'enfant (ou ses parents) doit être sécuritaire▶ Le laisser à disposition de l'enfant (dans la maison à doudous, sous l'escalier de la mezzanine) mais lui proposer également en cas de fatigue, de chagrin, de maladie...▶ Le rendre aux parents en fin de semaine ou 1 fois/mois si l'enfant ne vient qu'une fois/semaine et ce afin d'être lavé▶ En cas d'endormissement avec le doudou sur le visage, il sera enlevé (risque d'étouffement) <p>Les sucettes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Demander aux parents d'en fournir 2 (une qui restera dans la salle de vie et l'autre dans le casier de la salle de bain)▶ La sucette de la maison est récupérée à l'arrivée de l'enfant et mise dans son casier ; la sucette de la crèche (identifiée à son nom) peut la remplacer▶ Elle est accrochée sur un tableau dans la salle de vie pour éviter qu'elle traîne▶ Elle est nettoyée 2 fois/semaine (plus en cas d'épidémie)	<p>Les doudous :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Laissés à disposition des enfants durant le temps d'accueil▶ Proposés d'être rangés dans les casiers respectifs des enfants dans la salle de vie pour les activités « sales » (collation, repas, peinture...) ; en cas de refus, ils sont laissés à la vue des enfants (mis sur une chaise à proximité...)▶ Proposés en cas de fatigue de chagrin, de maladie ou lorsqu'ils nous le réclame▶ Rendus aux parents en fin de semaine ou 1 fois/mois si l'enfant vient une fois/semaine et ce afin qu'il soit lavé▶ Tous les doudous sont acceptés <p>Les sucettes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ La sucette de la maison est récupérée à l'arrivée de l'enfant et mise dans son casier ; la sucette de la crèche (identifiée à son nom) peut la remplacer▶ Elles sont nettoyées 1 fois/semaine (plus en cas d'épidémie)

INTERDICTION

INTERDICTION



- ⚡ Se culpabiliser si nous les enlevons.
- ⚡ Accepter qu'il ait une sucette dans la bouche lorsqu'il nous parle ; le cas échéant, il aurait des difficultés à communiquer avec nous.
- ⚡ Mettre la sucette dans la bouche de l'enfant pour la seule raison que le bruit nous insupporte

3.3 Repas

Ils rythment la journée de l'enfant avec :

- ▶ Des moments de partage et de convivialité chez les plus grands
- ▶ Une individualité et un contact deux à deux chez les plus petits

Ils participent au développement de son autonomie (usage des doigts, des couverts, des verres, débarrasser, nettoyer, se nettoyer, être bien positionné...)

L'équipe s'efforce de respecter le rythme et les rites de chacun (diversification, durée des repas, culture).

Elle respecte les P.A.I. et accepte les repas sans porc ou sans viande.

Elle s'attache à faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants (choix des composants des menus, semaine du goût).

Elle tente de favoriser une ambiance calme et sereine.

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

- ▶ Une auxiliaire de puériculture (chez les Loustiques) et un agent technique (chez les Petites Canailles) assure la préparation des repas livrés à froid par un prestataire extérieur (le choix de ce prestataire se fait pour 4 ans par l'intermédiaire de la signature d'un marché public) ; elle suit la méthode HACCP⁴ (prise de températures, temps de chauffe, horaire des repas, tenue...)
- ▶ Afin de maintenir un temps le plus calme et serein possible et être dans l'individualité avec chaque enfant :
 - ↳ Les professionnelles échangent avec les enfants sans élever la voix
 - ↳ Nous ne proposons pas d'arrivées et de départs d'enfants durant les temps de repas
- ▶ Les enfants sont incités à goûter : par la parole (description du plat) et/ou en goûtant soi-même si la professionnelle le désire
- ▶ Les enfants sont installés de façon adaptée à leur développement psychomoteur (ex : les pieds des enfants au réfectoire doivent toucher le sol, ils mangent dans un transat lorsqu'ils ne tiennent pas assis eux-mêmes, les biberons sont donnés dans les bras de préférence...)

Chez les Loustiques

- ▶ L'auxiliaire de puériculture prépare des bols ou des assiettes en fonction du développement physique de l'enfant (texture mixée ou moulinée) et psychomoteur (tient assis seul ou non)
- ▶ Les quantités variées en fonction de son âge (recommandations PNNS⁵)

Chez les Petites Canailles

- ▶ Les professionnelles décroisonnent le groupe en mettant en place le plus grand nombre possible de tables avec une professionnelle référente
- ▶ Les enfants choisissent leur table, leur chaise et donc la professionnelle référente qui s'installera à la table
- ▶ Elles proposent fourchette et cuillère

⁴ HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise.

⁵PNNS : Programme National Nutrition Santé

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les enfants sont installés dans des transats adaptés s'ils ne tiennent pas assis mais se déplacent ▶ Une double cuillère est proposée aux enfants commençant à manger seuls ▶ Les repas des enfants sous PAI alimentaires sont stockés dans le frigo de la biberonnerie ▶ La chaleur du contenu des assiettes/bols/biberons est contrôlée sur le revers de la main des professionnelles avant d'être proposé aux enfants ▶ Les enfants sont incités à boire de l'eau le matin, le midi et l'après midi et plus en cas de canicule ▶ Pour l'enfant refusant de manger, le plat/biberon sera repropocé 2 fois maximum ▶ 2 professionnelles encadrent les enfants dans le réfectoire dès lors que le nombre de 5 est atteint. Ils y mangent de 11h à 11h45 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elles servent les enfants en quantité raisonnable en privilégiant les petites quantités quitte à les resservir (l'inverse pouvant rebuter l'enfant) ▶ Plus tard dans l'année, elles proposent aux enfants de se servir eux-mêmes en leur expliquant qu'ils doivent manger la quantité qu'ils se servent : vers le printemps, ils sont souvent en capacité de le faire ▶ Les enfants nettoient l'eau qu'ils auraient renversée, débarrassent leur assiette, couverts et verres et s'essuient en fin de repas avec un gant humide
---	---

INTERDICTION

INTERDICTION



- ✘ Discuter de sa vie personnelle afin d'être 100% disponible aux enfants
- ✘ Commenter négativement le menu du jour afin de respecter le goût de chacun et de donner envie de goûter aux enfants
- ✘ Juger du choix alimentaire des parents en fonction de sa propre culture ou religion
- ✘ Obliger l'enfant à goûter
- ✘ Obliger l'enfant à finir son plat
- ✘ Servir une deuxième portion de protéines, assaisonner, saler ou sucrer systématiquement (limiter les quantités afin de respecter les besoins nutritionnels des enfants et non pas nos propres interprétations ou goûts)

3.4 Sommeil

Il permet aux enfants de grandir en se développant physiquement et psychiquement. Chacun a son propre rythme et ses propres rituels que nous devons respecter au mieux en fonction des nécessités imposées par la collectivité.

- Bien-être de l'enfant
- Profiter du reste de la journée
- Se ressourcer
- Se donner une énergie nouvelle
- Sommeil réparateur

EN PRATIQUE

Chez les Loustiques	Chez les Petites Canailles
<ul style="list-style-type: none"> ‣ Idéalement, l'équipe répond aux besoins de l'enfant en repérant ses signes de fatigue. Elle le couche dès qu'il en a besoin. Cependant, elle essaye de regrouper plusieurs enfants à coucher afin de ne pas perturber leur endormissement. Le cas échéant, elle reste avec lui le temps de l'endormissement ‣ L'équipe élabore une liste qui permet aux professionnelles en remplacement de connaître les besoins récurrents des enfants ‣ Certains enfants « partagent » leur lit (plannings variables, occasionnels, moins de 4 jours...). Dans ce cas, l'équipe change drap et turbulette entre chaque enfant ‣ L'équipe s'assure que l'enfant ait son doudou et/ou sa sucette ‣ L'équipe crée une ambiance paisible dans le dortoir avec une lumière tamisée, de la musique douce, une température à 18°-19° ‣ Les temps de sieste peuvent être proposés dans un transat installé dans le coin calme de la section ou dans un lit à barreaux pour faire la transition avec la pratique de la maison 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Les enfants sont couchés à 12h sur des couchettes avec des draps/turbulettes housses (vêtement du bas et pull/gilet enlevés) avec doudou et sucette si besoin ‣ L'équipe propose des jeux calmes avant la sieste ; selon l'état d'excitation des enfants, un temps lecture peut également être proposé ‣ 1 à 2 professionnelle(s) reste(nt) dans chacun des dortoirs (2) pour aider à l'endormissement (caresse sur le visage, les cheveux, être à proximité... selon la demande de l'enfant) et veiller au sommeil de chacun ‣ Une musique douce est prévue tout au long de la sieste afin de masquer les bruits extérieurs ‣ Les dortoirs bénéficient de la lumière du jour tamisée par un rideau selon la luminosité extérieure, d'une température à 18° si possible. Ils sont aérés matin et/ou soir ‣ L'équipe laisse l'enfant se réveiller tranquillement avant de lui demander d'aller dans le coin calme pour être habillé

<p>▶ Concernant la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ les barrières sont remontées, ↳ les turbulettes non utilisées sont accrochées au mur ↳ la température de la pièce est maintenue à 18° ↳ les pièces sont aérées en dehors de la présence des enfants ↳ les barrettes, chouchous sont enlevés ↳ les lumières sont tamisées ↳ les professionnelles restent le plus longtemps possible dans les dortoirs ; le cas échéant, un audi bébé permet d'entendre les enfants du dortoir des bébés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vers 15h30, les portes des dortoirs sont laissées ouvertes afin que les derniers enfants se réveillent en douceur ▶ Les professionnelles sortent des dortoirs lorsqu'il ne reste que 5-6 enfants mais continuent à les surveiller par les hublots ; l'enfant se lève alors « tout seul » et se rend dans le coin calme ▶ Si un enfant ne s'endort pas au bout de 45 mn (temps de repos nécessaire), il peut se lever et aller dans le coin calme
--	--

INTERDICTION

INTERDICTION



- ↳ Forcer les enfants à rester au lit sans dormir plus d'1 heure
- ↳ Forcer les enfants à s'endormir dans un lit (section des Loustiques)
- ↳ De ne pas respecter le rythme individuel de l'enfant pour faciliter le travail des professionnelles (section des Loustiques)
- ↳ Les réveiller ou ne pas les coucher pour suivre les demandes ou l'arrivée des parents
- ↳ Se culpabiliser si un enfant n'arrive pas à s'endormir, s'il ne s'endort pas dans son lit ou si un autre enfant le réveille si tout a été mis en œuvre pour éviter ces états de fait

3.5 Accompagnement à la propreté

C'est permettre aux enfants d'acquérir la propreté au moment où ils en sont capables physiquement et psychologiquement.

C'est une étape de son développement psychomoteur, un indicateur d'autonomie.

Sans couche, l'enfant est plus libre de ses mouvements.

- ▶ Attendre que les parents abordent le thème de la propreté puis échanger avec eux sur les capacités des enfants à devenir propre afin d'assurer une continuité de prise en charge.
- ▶ Le nombre de professionnelles leur impose de proposer aux enfants d'aller aux toilettes ou sur le pot à certains moments de la journée (avant le passage à table, avant la sieste, avant le départ)
- ▶ Physiquement, l'enfant peut être prêt à „être propre“ lorsqu'il monte et descend les escaliers seuls, lorsqu'il demande le pot, la couche ou le bébé-WC

EN PRATIQUE

Chez les Petites Canailles

- ✚ L'équipe sollicite l'enfant en cours d'acquisition à la propreté pour aller aux WC sur des temps fixes (avant le verre d'eau, les repas, la sieste...)
- ✚ Elle privilégie l'intimité de l'enfant lors du passage aux WC : une professionnelle l'accompagne et lui propose de l'appeler lorsqu'il a terminé ; s'il est allé à la selle, elle lui propose de l'essuyer
- ✚ Elle laisse les bébés-WC et les pots libres d'accès
- ✚ Elle félicite l'enfant pour le mettre en confiance et propose des lectures sur ce thème afin de faciliter cette acquisition
- ✚ En cas de besoin et sur demande de l'enfant, les professionnelles remettent une couche à l'enfant pour faciliter l'émission de selles ou d'urines : il a le choix entre le bébé-WC, le pot ou la couche
- ✚ L'équipe remet une couche si l'enfant a uriné 3 fois et/ou s'il a fait 3 fois des selles car elle estime qu'il n'est pas prêt ; dans ce cas, elle fait le point avec les parents
- ✚ La fréquence des selles est notée sur le cahier de transmissions mais n'est donnée aux parents que s'ils en font la demande ; sauf lors du démarrage de l'acquisition à la propreté où cette fréquence et celle des urines est transmise
- ✚ Les parents doivent fournir un nombre suffisant de vêtements de rechange et de « couche culottes » qui plaisent à leur enfant et qui sont faciles à enlever par celui-ci

INTERDICTION

INTERDICTION



- ✚ Devancer la capacité qu'a l'enfant à devenir propre même après une demande des parents (entrée à l'école, arrivée d'un autre enfant, faire des économies)
 - ✚ Forcer les enfants
 - ✚ Les installer toutes les heures sur les toilettes ou le pot
 - ✚ Se sentir « incompetentes », avoir un sentiment d'échec lorsque l'enfant « régresse » ou n'arrive pas à « être propre »
 - ✚ Dévaloriser, gronder l'enfant „Oh, tu as encore fait caca sur toi ! Tu es vilain ! Tu es méchant ! Tu es un bébé ! Tu n'iras jamais à l'école ! “
- Jugements et critiques fragilisent l'enfant et le stressent

3.6 Activités autonomes ou jeux libres

Elles permettent aux enfants de faire des découvertes et de développer leur créativité, leur imagination et leur intuition, favorisant ainsi leur prise de confiance.

Elles favorisent les échanges entre les enfants et les adultes par une communication verbale et des interactions.

Elles concourent à la socialisation en développant l'imitation.

- ▶ Laisser aux enfants le droit de choisir leur activité en prévoyant un environnement sécurisant avec des jeux adaptés.
- ▶ Laisser aux enfants le droit de ne rien faire, de « s'ennuyer »
- ▶ La présence de l'adulte est essentielle car elle est rassurante et source de motivation. Les professionnelles sont présentes pour les encourager ou pour intervenir afin de maintenir la sécurité mais également pour les observer et échanger avec eux.

EN PRATIQUE

Chez les Loustiques	Chez les Petites Canailles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les jeux sont sortis en fonction du développement psychomoteur, des besoins et des envies des enfants : l'équipe observe les enfants puis met les jeux à disposition en fonction de ces observations (jeux calmes ou plus « sportifs ») ▶ 3 catégories de jeux sont à dispositions : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les jeux symboliques (coin voitures, poupées...) ▶ les jeux de construction (Légos, briques...) ▶ les jeux sensoriels (livres, musique...) ▶ Le groupe des moyens part dans une autre pièce afin de réduire la taille du groupe, d'adapter les jeux à leurs besoins et de favoriser le calme pour les plus petits (décloisonnement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 catégories de jeux sont à dispositions : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les jeux symboliques (coin voitures, poupées...) ▶ les jeux de construction (Légos, briques...) ▶ les jeux sensoriels (livres, musique...) ▶ 3 espaces sont organisés le matin et 4 l'après-midi ▶ L'équipe est présente et disponible durant ces temps. Elles sont à l'écoute des enfants et en profitent pour mieux les observer afin de mieux répondre à leurs besoins. Elle n'intervient pas durant ces temps de jeux sauf en cas de sollicitation des enfants.

INTERDICTION



INTERDICTION

- ⚡ Laisser un nombre trop important de jeux à disposition est source de danger physique pour les enfants et les adultes tout en freinant leur investissement
- ⚡ Observer les enfants, ce n'est ni discuter entre professionnelles ni ne pas les surveiller ni se relaxer.
- ⚡ Inciter l'enfant à utiliser un jeu de la façon qui nous convienne n'est pas lui laisser son libre arbitre.

3.7 Activités dirigées

Elles ne sont pas prioritaires sur les activités autonomes mais réfléchies afin que ces deux types d'activités soient équilibrés.

Les enfants sont encouragés et/ou félicités en dehors de toute réalisation que l'adulte estimerait « parfaite »

Des intervenants extérieurs sont sollicités afin de faire découvrir une plus grande variété d'activités aux enfants

Elles permettent à l'enfant de se réaliser :

- Découvrir de nouvelles façons de pratiquer une activité, de nouveaux matériaux, de nouveaux supports...
- Acquérir des compétences diverses et variées
- Assimiler/Intégrer des règles et des limites (règles de vie, socialisation)
- Acquérir une belle confiance et une bonne estime de soi
- Développer le langage

EN PRATIQUE

Chez les Loustiques	Chez les Petites Canailles
<ul style="list-style-type: none"> ‣ Afin de sécuriser affectivement l'enfant, il peut prendre son doudou avec lui et les professionnelles lui demandent alors de le poser à côté de lui ‣ Lorsque l'activité tourne autour de la peinture/encre, elles mettent un « surtee shirt » à l'enfant afin de le protéger des salissures ; s'il refuse, il peut tout de même suivre l'activité ‣ Le lieu de l'activité dépendant de sa nature tout en privilégiant un endroit calme et en dehors d'un autre groupe d'enfants...ainsi, les enfants se dispersent moins et sont plus attentifs aux 1ères consignes ‣ Le nombre d'enfants à chacune des activités varie selon leur nature et l'état « d'excitation » des enfants <u>ex</u> : peinture 2-3 enfants ; transvasement 4-5 enfants ; dessins/gommettes 4-5 enfants ; jeux de construction/encastrement 4-6 enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ‣ Elles sont organisées en fonction du temps extérieur, de l'ambiance du groupe, de sa composition (nombre d'enfants, développement psychomoteur de chacun...) du thème et de la période de l'année (Noël, carnaval...) mais également des envies du personnel ‣ Elles s'organisent par groupe de 5 à 8 enfants, principalement le matin car les professionnelles sont plus nombreuses et les enfants bien éveillés ‣ Elles sont réfléchies en avance (choix des matériaux, des supports...) et préparées le matin afin de les adapter au groupe réellement présent ‣ En cas d'activité « salissante », l'équipe met sa priorité au plaisir que peut éprouver l'enfant à la réaliser et non pas à veiller à ce qu'il reste propre ‣ L'enfant peut observer l'activité sans la réaliser ; il peut également sortir de l'activité et revenir aux activités autonomes

- ▶ Il peut la détourner sans enfreindre les règles de sécurité (ex : peinture avec un pinceau qui devient peinture avec les doigts)

INTERDICTION

INTERDICTION



- ↳ Imposer l'activité même si les parents seraient fiers de la réalisation de leur enfant
- ↳ Attendre un résultat
- ↳ Commenter négativement le rendu de l'enfant
- ↳ « Embellir » la réalisation de l'enfant en estimant qu'elle n'est pas finie
- ↳ Proposer une activité trop éloignée de son développement psychomoteur
- ↳ Le mettre en échec
- ↳ Mettre les enfants en « compétition »

3.8 Enfant malade

L'équipe se doit de savoir réaliser les soins « classiques » à dispenser aux enfants. Elle doit pouvoir conseiller les parents ; le cas échéant les orienter.

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

Les professionnelles se forment afin d'être à même de :

- ↳ Déceler des signes de mauvaise santé
 - ↳ Réaliser les soins
 - ↳ Conseiller les parents
- Si l'enfant semble abattu ou que son comportement est inhabituel, elles proposent un endroit calme, des câlins, le doudou, la sucette et prennent la température frontale. Si la température affichée est à 38° ou plus, elles prennent la température en rectal
 - Elles contactent les parents pour savoir si l'enfant a déjà reçu du Paracétamol avant son arrivée à la crèche si l'information ne leur a pas déjà été transmise
 - Elles adaptent le rythme de la journée à l'état de l'enfant et aux possibilités de la structure mais également leur posture en prenant en compte que l'enfant n'est pas responsable de sa maladie
 - Si elles estiment que l'état de santé de l'enfant n'est plus compatible avec la vie en collectivité, elles demandent aux parents de venir le chercher (exemple : plus de 3 selles liquides et/ou vomissements)
 - De même, si elles estiment à l'arrivée de l'enfant que son état de santé n'est pas compatible avec la vie en collectivité, elles peuvent refuser son accueil (notamment lorsque l'enfant est atteint d'une des maladies soumises à éviction ; le nom de la maladie sera alors affiché afin que l'ensemble des familles fréquentant la structure en ait connaissance)
 - La directrice en collaboration avec les médecins traitants de Chaponnay a élaboré des protocoles médicaux que les professionnelles de l'établissement suivent. Un exemple, si l'enfant a 38°6, elles administrent du Paracétamol (si l'enfant n'en a pas eu au moins 6 heures avant) puis reprennent la température 1h après la prise du traitement
 - Les parents doivent fournir un pot de carottes et un pot de pommes-coings que les professionnelles donneront en cas de selles liquide
 - Les parents sont incités à ne pas prendre un RDV médical au milieu de la journée d'accueil afin de ne pas occasionner une double séparation ; le cas échéant, l'enfant pourra revenir après le temps de repas (les horaires d'arrivées et de départs « classiques » seront respectés le plus possible)

INTERDICTION

INTERDICTION



- ↳ Juger les parents qui nous demandent d'accueillir leur enfant en mauvaise santé ou qui ne viennent pas le chercher suite à un appel téléphonique de la part de l'équipe et ce même si les parents ne travaillent pas
- ↳ Refuser un enfant malade alors que son état de santé est compatible avec la vie en collectivité
- ↳ Refuser le départ et le retour d'un enfant pour un rendez-vous médical

3.9 Enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

Pour l'équipe, l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est un enfant à considérer en tant qu'enfant tout en prenant en compte ses différences. Elle s'adapte au plus prêt des besoins de l'enfant tout en considérant les contraintes liées à la collectivité.

Ce type d'accueil permet de favoriser le maintien de l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant ; mais également d'offrir aux parents ayant cessé leur activité professionnelle un temps de répit tout en contribuant à l'éveil et au développement de l'enfant (Rapport du Haut Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du 05 juillet 2018)

Si la directrice doit être informée du handicap ou de la maladie chronique de façon exhaustive (elle est soumise au secret professionnel de par son diplôme d'infirmière), les parents peuvent selon leur souhait ne donner que les seules informations nécessaires au reste de l'équipe.

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

- ▶ Les professionnelles s'informent sur la maladie chronique ou le handicap pour adapter au mieux l'accueil (les jours/horaires, les activités/jeux, les repas, l'aménagement des locaux...) tout en incluant l'enfant le plus possible comme chacun des autres
- ▶ Elles s'organisent en double référence tout le long de l'accueil
- ▶ Parfois, leur rôle d'accueillante au sein de l'EAJE doit s'arrêter
- ▶ Des liens sont tissés avec d'autres acteurs (accompagnement pluridisciplinaire) : PMI⁶, CAMPS⁷...
- ▶ Les professionnelles redoublent de vigilance durant les temps de repas en cas d'intolérance ou d'allergie alimentaire
- ▶ Elles expliquent aux autres enfants les raisons d'une différence de comportement
- ▶ Elles peuvent également donner des explications aux autres parents qui le demandent mais seulement dans les limites du secret professionnel

INTERDICTION

INTERDICTION



- ✘ Rabaïsser l'enfant
- ✘ Se moquer de lui ou laisser des enfants se moquer de lui
- ✘ L'ignorer en raison d'un mal-être de notre part ou d'un manque de connaissances
- ✘ Le surstimuler ou le surprotéger même si les parents le demandent
- ✘ Prendre du temps pour lui au détriment des autres enfants
- ✘ Donner des aliments en dehors de ceux fournis dans le panier repas
- ✘ Dépasser l'inscription de 6 enfants sous PAI alimentaire

⁶ PMI : Protection Maternelle et Infantile

⁷ CAMPS : Centre d'Action Médico-social Précoce

3.10 Communication avec les enfants

L'équipe s'inscrit dans une communication objective, neutre mais bienveillante.
Elle interagit avec les enfants pour développer leur langage, leur vocabulaire.
Elle met l'enfant en confiance. Elle le rassure dans ses acquisitions.
Elle désamorce les situations de « crise ».

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

- ▶ Se mettre à la hauteur des enfants physiquement : s'asseoir au sol par exemple
- ▶ Utiliser des mots simples, courants et positifs
- ▶ Adapter le ton à chaque enfant et en fonction de la situation : si un enfant reproduit une action pour laquelle l'équipe lui a signifié son désaccord, le ton sera plus ferme
- ▶ Les prévenir de nos gestes ; expliquer nos actions, nos soins : lier les gestes au langage
- ▶ Mettre des mots sur les actions des enfants et des professionnelles ; ex : expliquer ce que la professionnelle va effectuer comme geste avant de le faire
- ▶ Communiquer par une attitude (faire des câlins, prendre dans les bras...)
- ▶ Les encourager dans leurs activités
- ▶ Les féliciter
- ▶ Être ferme dans le cadre
- ▶ Poser des questions à l'enfant pour chercher à comprendre son attitude (mal-être ou bien-être)
- ▶ Mettre des mots sur les situations de « crise »
- ▶ Faire diversion en cas de conflit

- ▶ Utiliser des signes/gestes pour communiquer avec les plus jeunes :
 - ✚ A partir de 8 mois, les enfants peuvent utiliser des signes précédemment montrés
 - ✚ Pour l'enfant, associer les signes/gestes à la parole permet de :
 - Favoriser l'acquisition du langage oral par l'acquisition précoce d'une compréhension du sens des mots et l'élargissement du vocabulaire
 - Favoriser la compréhension de l'environnement
 - Exprimer ses besoins, ses émotions, son ressenti, ses envies, ses goûts
 - Être acteur dans l'échange avec l'adulte, enrichir leurs relations, favoriser leur complicité
 - Bénéficier de moments plus fréquents d'individualisation
 - Développer une motricité fine et globale précocement
 - Accompagner les émotions de l'enfant (colère, tristesse, peur, joie)
 - Renforcer la confiance de l'enfant en lui

- ↳ L'enfant se sent ainsi mieux compris et plus apaisé. Il est reconnu comme un être à part entière
- ↳ L'enfant se les approprie de par la démarche suivante :
 - Il observe le signe/geste
 - Il fait le lien entre eux et les mots
 - Il les mémorise et se les approprie
 - Il peut les utiliser avant d'utiliser le mot correspondant
 - Il les abandonne lorsqu'il est en capacité de dire le mot
- ↳ L'adulte doit avoir une posture communicative bienveillante :
 - Se mettre à hauteur de l'enfant
 - Le regarder, être dans une relation individuelle
 - Utiliser un vocabulaire adapté et une formulation positive
 - Utiliser une seule consigne (NE PAS DIRE et SIGNER : « je vais te porter, t'emmener à la salle de change, te changer puis tu prendras ton biberon » car l'enfant ne retiendra que la fin de la phrase et sera donc déçu/en colère !!!)
 - Utiliser 1 signe/geste pour 1 mot clef
 - Laisser du temps à l'enfant pour s'exprimer ; être à son écoute
 - Accueillir la parole de l'enfant sans interpréter
- ↳ Comme l'expression des émotions (colère, pleurs, sourires) c'est un outil de communication et NON PAS une méthode d'apprentissage ou une activité. Ainsi, il ne faut pas :
 - Forcer l'enfant à signer
 - Exiger que ses signes/gestes soient parfaits
 - Modifier les signes/gestes
 - Utiliser trop de signes/gestes
 - Signer sans verbaliser
 - Se servir des signes/gestes pour asseoir son autorité
- ↳ C'est un outil à faire vivre en équipe et faire découvrir aux parents

INTERDICTION

INTERDICTION



- ↳ Infantiliser en utilisant des mots « inconnus au dictionnaire » (inventés)
- ↳ Donner des surnoms
- ↳ Crier
- ↳ Utiliser un vocabulaire qui rabaisse l'enfant
- ↳ Faire des préférences
- ↳ Punir
- ↳ Avoir une attitude défensive, agressive
- ↳ Montrer notre peur par des paroles : si nous appréhendons une chute, lui dire « tu vas tomber »
- ↳ Montrer notre peur par des gestes ; exemple : s'il tombe, ne pas « lui sauter dessus »
- ↳ Ne pas se sentir en colère si nous ne comprenons pas ce que l'enfant veut nous dire

3.11 Communication avec les familles

La Communication avec les familles permet une continuité éducative entre la maison et la crèche. En connaissant au mieux l'enfant dans son environnement familial, elle peut faire en sorte que le collectif soit le moins éloigné possible du vécu à domicile.

La communication avec les familles peut également servir à dédramatiser le comportement des enfants à la crèche ou à domicile ; comme les morsures ou les colères. Elle peut aussi les rassurer.

L'équipe souhaite transmettre tous les faits qu'elle juge ou que les parents jugent importants.

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

- ▶ Utiliser tous les outils de transmissions disponibles
- ▶ Utiliser un vocabulaire adapté à chaque famille (choix des mots, tonalité, posture...)
- ▶ Utiliser un vocabulaire objectif
- ▶ Échanger sur les pratiques des parents et celles de la crèche afin de trouver un « point » d'entente, un compromis
- ▶ Pratiquer l'écoute active
- ▶ L'équipe apprécie être appelée par son prénom
- ▶ Reconnaître le parent en tant que personne et pas qu'en tant que parent : prendre de ses nouvelles
- ▶ Prendre le temps de communiquer
- ▶ S'isoler du groupe si besoin vers le tapis d'accueil bleu
- ▶ Proposer un RDV avec l'EJE ou la directrice
- ▶ Questionner les parents afin de mieux comprendre la situation
- ▶ Être accueillante, souriante et bienveillante
- ▶ Éviter de répéter les mêmes transmissions délicates (morsures, repas difficiles)
- ▶ Informer les parents téléphoniquement si leur enfant est malade
- ▶ Le tableau-papier est utilisé pour des informations ponctuelles (poux, doudou à laver...)
- ▶ Le coin affichage-parents est utilisé pour des informations thématiques (vaccination, épidémie en cours, date de la prochaine commission d'admissions, fêtes...)
- ▶ Les professionnelles n'utilisent pas de cahier personnel crèche-domicile par manque de temps
- ▶ L'équipe organise des temps d'échanges en dehors de l'accueil quotidien (goûter des familles, soirée petite enfance...)

- ▶ Les transmissions quotidiennes sont faites oralement et individuellement. Elles permettent de faire un retour entre le domicile et la crèche en associant les pratiques de chacun dans un objectif de continuité éducative par une compréhension mutuelle. Elles sont agrémentées d'anecdotes lorsqu'elles sont observées
- ▶ Les professionnelles sont présentées tout au long de l'année sur un trombinoscope affiché à l'entrée de chaque section
- ▶ Les stagiaires et les remplaçants se présentent par le biais d'une affiche avec leur photo respective
- ▶ La directrice ou son adjointe utilisent le mail pour échanger sur des demandes ou annulation de places, des informations ponctuelles (fêtes, manifestations, changement de tarifs...)
- ▶ Le téléphone est plébiscité pour des informations urgentes (changement de température corporelle, blessure...)
- ▶ Une boîte à idées est à la disposition des familles (en cas d'idée/suggestion/remarque non faite oralement à l'équipe ou la directrice ou en plus) ainsi qu'une boîte à chèques (pour le règlement des factures de présences mensuelles)

INTERDICTION

INTERDICTION



- ↳ Transmettre le nom ou les coordonnées des enfants/des parents à d'autres parents
- ↳ Juger le mode éducatif des parents
- ↳ Interpréter pour éviter d'être en colère si nous pensons que les parents ne semblent pas intéressés par nos transmissions
- ↳ Reprocher aux parents de ne pas nous donner toutes les informations que nous jugerions importantes
- ↳ Être intrusif

3.12 Communication entre professionnelles

La Communication entre professionnelles permet une cohérence dans la pratique éducative de l'équipe.

Elle évite les conflits initiés par des incompréhensions ou des mauvaises interprétations ; le cas échéant, elle les réduit.

Elle favorise la cohésion d'équipe et le sentiment d'être soutenue dans ses pratiques éducatives.

EN PRATIQUE

Pour les deux sections

- ▶ S'appuyer sur des faits : observation, écoute de la professionnelle concernée
- ▶ Prendre le temps de communiquer ; ne pas parler trop vite et faire passer le message à toute l'équipe
- ▶ Utiliser un vocabulaire objectif et adapté chacune
- ▶ Avoir une attitude respectueuse, pratiquer l'empathie, être accueillante, souriante, bienveillante, de bonne humeur, s'intéresser aux autres (dire « bonjour », « bonne soirée »... prendre des nouvelles, ne pas hésiter à se faire des compliments mérités, ne pas craindre de signaler aux collègues une difficulté personnelle ou professionnelle qui pourrait entraver le bon déroulement de la journée de travail...)
- ▶ Oser dire sa colère, sa peur, sa tristesse et sa joie tout en évitant les discussions personnelles
- ▶ Positiver, éviter de « bouder », d'être rancunier, d'être austère
- ▶ Proposer son aide ou demander de l'aide à une collègue en cas de difficulté (prendre le relais)
- ▶ Pratiquer l'écoute active : s'écouter sans s'énerver et reprendre avec nos mots ce qu'a dit la collègue pour vérifier que son message est bien compris (reformuler)
- ▶ Prendre du recul sur sa pratique, sur ce que la collègue nous dit ; se remettre en question ; Relativiser la situation ou ce qui nous est dit
- ▶ Utiliser des outils écrits (cahiers de transmission, tableaux...) comme outils de transmissions mais pas comme finalité en soi : la communication verbale étant essentielle
- ▶ Utiliser la communication non verbale
- ▶ Utiliser les temps de réunions d'équipe et d'analyses de la pratique après concertation au sein de chaque section
- ▶ Oser parler à l'équipe de sujets éducatifs qui tiennent à cœur sans se sentir mal à l'aise
- ▶ Échanger rapidement avec sa collègue ; éviter d'attendre pour se dire « les choses » en dehors des temps de soins aux enfants et de la présence d'autres adultes (professionnelles ou parents)
- ▶ S'isoler du groupe si besoin, proposer un RDV avec l'EJE ou la directrice



INTERDICTION

- ↳ Juger la professionnelle
- ↳ Transmettre des rumeurs
- ↳ Retransmettre « des bruits de couloir » sans s'assurer de leur véracité
- ↳ Revenir sur des sujets conflictuels en rajoutant des éléments subjectifs, non vérifiés ou non vérifiables
- ↳ Ne parler que de sa vie personnelle
- ↳ Juger les parents devant les enfants

4. ANNEXES

4.1 Cotation des critères lors des commissions d'admissions

Lieu d'habitation	
<i>Famille habitant Chaponnay</i>	10
<i>1 ou 2 parents travaillant à Chaponnay</i>	2
<i>Assistante Maternelle Indépendante ou grands parents habitant à Chaponnay</i>	2
Activité salariée	
<i>2/2 ou 1/1</i>	10
Demande	
Deuxième demande	5
Troisième demande et au-delà	7
Ancienneté dans la demande (▶ 12 mois)	3
Forfait-Contrat Accueil	
<i>arrivée à 7 h 30 ou départ 18 h30(minimum 4 h)</i>	5
<i>journee de 9 h ou plus</i>	10
<i>mercredi</i>	5
<i>si présent moins de 3 h</i>	-1
<i>emploi du temps fluctuant</i>	5
<i>1/2 journée (minimum 3h)</i>	2
Revenus de la famille	
<i>minimum CAF = 610 € (plancher CAF 2013)</i>	15
<i>jusqu'à 2800€ (SMIC x2)</i>	10
<i>de 2800 € à 4000 €</i>	7
<i>de 4000 € à 6000 €</i>	5
<i>au-delà de 6 000 €</i>	0
Situation sociale	
<i>parents en recherche d'emploi</i>	5
<i>famille isolée, en difficulté, lien PMI, sur appréciation de la directrice, monoparental effectif</i>	5
<i>parent(s) en situation de handicap</i>	6
Fratrie	
<i>fratrie gémellaire ou triplée</i>	5
<i>fratrie dont un enfant qui continue à être accueilli dans l'établissement</i>	6
Situation médicale (enfant en situation de handicap ou maladie chronique)	6
Déjà accueilli en occasionnel ou sous contrat	
<i>oui</i>	2
<i>non</i>	0

4.2 Fiche habitudes de vie

Nom, Prénom et date de naissance

Référente

Mon entrée à la crèche le

Présence à la crèche

Modes d'accueil antérieurs

Maman Papa Assistante maternelle Crèche Amis Famille

Famille

Vit il avec des frères et sœurs ? Oui Non

Comment la cohabitation se passe t'elle ?

Joue t'il régulièrement avec d'autres enfants ?

Objets favoris

A-t-il un doudou ? Oui Non

Décrivez-le :

Pouvons-nous le garder à la crèche ? Oui Non

A-t-il une sucette ? Oui Non

Prend-il son pouce ? Oui Non

Alimentation

Biberon : température ambiante Tiède

Mange seul Mixé Morceaux

Avant/Après les parents En famille

Dans les bras Transat Chaise haute A table

Horaires des repas

Acquisition à la propreté

Couches Toute la journée A la sieste

Pot

Toilettes Seul Accompagné Assis Debout

Sommeil

- Lit :** Tapis au sol Transat Lit à barreaux Lit simple 
- Endormissement :** Dans les bras Dans son lit
- Rituels :** Silence Bruit
 Jour Obscurité
 Présence de l'adulte Histoire Musique
- Façon de dormir :** Sur le dos Sur le ventre Sur le côté
- Qualité du sommeil :** Agité Calme
- Horaire du lever (matin)** Horaire du coucher (soir)
- Sieste :** Horaires
 Durée
- Réveil :** En pleurs Appelle Sourit Joue

Motricité

- Rampe Se retourne Marche à 4 pattes S'assoit seul
- Se met debout : Avec appui Sans appui
- Marche : Oui Non

Divers

- Pouvons nous porter votre enfant en écharpe ou en porte bébé ? Oui Non
- Votre enfant est il allergique ? Oui Non
- Votre enfant fait il des spasmes du sanglot ? Oui Non

Qu'attendez-vous de la crèche ? De l'équipe ?

Qu'avez-vous à dire de votre enfant ?

4.3 Fiche repas

NOM-Prénom

Date de Naissance

Surveillance particulière (à remplir par l'équipe)

Antécédents familiaux

Réactions allergiques

Composition des repas

Repas	Biberon		Goûter	Biberon	
	Marque du lait			Marque du lait	
	Quantité			Quantité	
	Température			Température	
	Repas variés			Goûters variés	

Pensez à renouveler régulièrement **les tétines** des biberons
 Pensez à bien regarder **les menus** affichés à l'entrée de la crèche.
 En cas de **transit perturbé** (selles liquides ou dures), pensez à nous fournir le régime alimentaire correspondant (longue conservation):

- selles liquides : pomme, coing, banane, carottes, riz
- selles dures : légumes verts, poires ; fruits rouges

Merci !

NOM-Prénom

Date de Naissance

Légumes et féculents	Champignons		Protéines	Œufs	
	Choux et dérivés			Poisson	
	Crudités			Viande blanche et volaille	
	Pommes de terre et féculents			Viande rouge	
	Légumes secs		Gâteaux	Gâteaux secs, au chocolat, au yaourt	
	Autres légumes		Sucrieries	Chocolat, sucre, confiseries, Miel	
Fruits	Fruits exotiques		Matières grasses	Beurre, crèmes, huile	
	Fruits rouges		Laitages	Lait de vache, laitages, fromage	
	Fruits à coques				
	Autres fruits				